



Québec, le 18 août 2011

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux
des commissions scolaires,

Le 25 février 2010, je vous informais qu'un projet pilote de dépistage du radon était en cours dans cinq commissions scolaires du Québec. Ce projet pilote étant maintenant terminé, vous trouverez en annexe un document résumant les résultats obtenus et les quelques interventions correctrices envisagées par les commissions scolaires concernées pour assurer une qualité d'air intérieur conforme à la ligne directrice émise par Santé Canada.

Ce projet pilote démontre avec évidence qu'il est souhaitable de vérifier les concentrations en radon dans les écoles et d'apporter, si nécessaire, les correctifs appropriés. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport recommande donc à toutes les commissions scolaires de réaliser une opération de mesure des concentrations de radon dans leurs immeubles, de façon à démontrer que la qualité de l'air intérieur respecte la ligne directrice de Santé Canada. Dans le cadre de cette opération, nous vous demandons de tenir compte des paramètres suivants :

- chaque commission scolaire pourra décider de son propre calendrier de réalisation, mais devra avoir terminé l'opération Mesure des concentrations en radon dans ses immeubles avant le 1^{er} juillet 2014;
- les travaux correctifs nécessaires pour respecter la ligne directrice devront être mis en œuvre dans les délais recommandés par Santé Canada, lesquels peuvent être consultés sur son site Internet :

www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/radiation/radon/index-fra.php;

...2

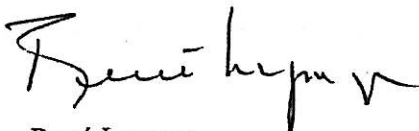
- les frais pour la réalisation des études, des échantillonnages et des travaux liés à cette opération sont admissibles aux budgets réguliers de maintien des actifs immobiliers offerts par le Ministère, sous réserve du respect des modalités de chacune des mesures;
- au cours de l'automne 2011, des séances de formation seront offertes aux commissions scolaires par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour leur expliquer tous les aspects techniques liés à la mesure et aux travaux correctifs associés au radon;
- la commission scolaire pourra contacter la direction de santé publique de sa région pour obtenir son appui et son aide pour bien informer le personnel et la clientèle scolaire des enjeux spécifiques à la santé publique liés au radon. Le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux peut également être consulté : www.msss.gouv.qc.ca/radon.

Je joins à la présente des documents qui ont été préparés par le Ministère pour résumer le projet pilote et pour expliquer quelles sont les solutions pour remédier à un problème de radon dans une école. Vous pouvez également consulter le site Internet de l'INSPQ : www.inspq.qc.ca/radon. Par ailleurs, la Direction de l'équipement scolaire du Ministère peut vous fournir des renseignements techniques additionnels concernant cette opération. À cet égard, M. Guillaume Hébert, ingénieur junior responsable de ce dossier, peut être joint au 418 644-2525, poste 2491.

L'importance d'assurer la santé des personnes dans vos immeubles justifie la réalisation de cette opération. Je vous remercie de votre collaboration et je vous assure de tout le soutien technique du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



René Lepage

RL/GM/jd

p. j. 2

c. c. Fédération des commissions scolaires du Québec
Association des commissions scolaires anglophones du Québec